



## LICENCE « PRO » NOTICE D'INFORMATION

La licence « PRO » est accessible à toute personne majeure souhaitant combattre sans protection céphalique. Conformément à la réglementation fédérale en vigueur, un niveau minimum de pratique est exigé.

La licence « PRO » est définitive et ne permet plus de pratiquer en amateur (sauf en cas de sélection pour intégrer l'Equipe de France).

Pour vous licencier, merci de renvoyer le document ci-après dûment rempli à FFKMDA, service compétition « PRO » 32-38 rue Malmaison- 93170 Bagnole, accompagné des pièces ci-dessous :

- la photocopie de votre pièce d'identité
- 2 photos d'identité
- un chèque, établi par le club, correspondant au montant de la cotisation :
  - 75 € de licence
  - 15 € de passeport pour les personnes non licenciées la saison passée

En prenant une licence « PRO » vous vous engagez à :

- respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA, notamment les points concernant la lutte contre le dopage dont vous déclarez avoir pris connaissance ;
- respecter les règlements sportifs FFKMDA ainsi que ses représentants chargés de les faire appliquer ;
- informer la FFKMDA, en amont, en cas de combats à l'étranger ou dans une autre structure française proposant les mêmes disciplines que la FFKMDA ;
- respecter le règlement médical de la FFKMDA notamment les délais de repos physiologique.

En cas de manquement à ces engagements, l'athlète s'expose à des sanctions.

Nom, Prénoms :



2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NIVEAU DE PRATIQUE  
POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE LICENCE « PRO »**

Rappel : le niveau PRO est une pratique sans protection céphalique permettant notamment de participer aux compétitions « PRO »

**Cette prise de licence est définitive et le compétiteur ne peut plus boxer en amateur**

Nom du club : .....

Numéro d'affiliation : .....

**Informations concernant l'athlète demandeur :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Téléphone : .....

Email : .....

Numéro de licence : (ou nouvel adhérent) .....

Titres majeurs entre 2012 et 2021 : .....

.....

.....

Nombre de victoires : ..... Nombre de victoire par KO : .....

Nombre de défaites : ..... Nombre de défaite par KO : .....

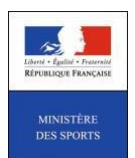
**Récapitulatif des victoires en combat de classe A** (fournir la copie du passeport fédéral)

Date	Lieu	Nom de la manifestation	Adversaire	Type de victoire



FÉDÉRATION  
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 32-38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : ffkmda.fr



Nom, Prénoms :



**Récapitulatif des victoires en combat de classe A (suite)**

Date	Lieu	Nom de la manifestation	Adversaire	Type de victoire

**Informations concernant le moniteur responsable :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Numéro de licence : ..... Téléphone : .....  
Email : .....  
Diplôme et numéro : .....  
.....

Je soussigné, moniteur responsable du club et entraîneur du compétiteur ci-dessous, atteste du niveau de pratique de M./Mme ..... et valide sa demande de licence « PRO » pour cette saison. Je m'engage à respecter et à faire respecter à mon licencié la réglementation spécifique « PRO » de la FFKMDA.

Je soussigné, , combattant(e) en plein contact, atteste sur l'honneur que le numéro de pièce d'identité renseigné de façon obligatoire à la demande du Ministère en charge des sports est valide et sollicite une licence « PRO » pour la ou les disciplines suivantes (*entourez-la ou les disciplines souhaitées*).

K1 rules – Low Kick – Full Contact – Muaythai – Pancrace

Disciplines associées (précisez) : .....

Fait à ....., le .....

Signature du moniteur                      signature du compétiteur                      signature du président du club

**Partie à remplir par la Fédération**

**DEMANDE ACCEPTÉE**

/

**DEMANDE REFUSÉE**



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 32-38 rue Malmaison– 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : ffkmda.fr



Nom, Prénoms :



4

**DEMANDE DE LICENCE « PRO »**

Document à renvoyer rempli, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du montant de la cotisation (75 € de licence + 15 € de passeport pour les personnes non détentrices d'un passeport sportif en cours de validité), à : Service « Compétitions Pro », 32-38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET – Pour toute information, vous pouvez joindre le service « compétition pro ». Tél : 01 84 21 00 18.

Numéro de licence : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : M  F

Date de naissance : / / Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Nom du club (en toutes lettres) : .....

Numéro d'affiliation : .....

Nom de l'Entraîneur : .....

Numéro de licence de l'Entraîneur : .....

Téléphone de l'Entraîneur : .....

Mail de l'Entraîneur : .....

Discipline (s) : .....

Catégorie de poids : .....

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Je m'engage à respecter la législation ainsi que les règlements de la FFKMDA, en particulier les points concernant la lutte contre le dopage, dont je déclare avoir pris connaissance, et ceux relatifs aux risques liés à la pratique de ce sport en compétition. Je déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties de base proposées par la FFKMDA et celle du contrat complémentaire SPORTMUT (optionnelle) proposée par la Mutuelle des Sportifs ([www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)).

Date :

Signature :



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 32-38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [ffkmda.fr](http://ffkmda.fr)





## FICHE DE CONSULTATION DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE EN COMPETITION DU KICKBOXING, MUAYTHAÏ, PANCRACE et DISCIPLINES ASSOCIEES

*Disciplines sportives dans lesquelles les combats peuvent prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience (KO)*

**Ce certificat peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme français de docteur en médecine.**

### Recommandations à l'attention des médecins

Cher confrère,

Vous êtes amené à examiner un sportif qui désire pratiquer un sport de contact dans la catégorie compétition.

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonne pratique, validées par les sociétés savantes. Cependant, la commission médicale fédérale de la FFKMDA rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- Engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- Ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est donc formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

Cette activité sportive nécessite :

- Un examen neurologique et de la santé mentale, valable 1 an
- Un examen ophtalmologique : acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil, valable 1 an

Il relève de votre seule décision de déterminer les examens complémentaires qu'il vous paraîtra utiles de demander pour établir ou non ce certificat.



**Toutes les contre-indications médicales aux sports s'appliquent**

On peut retenir en particulier, et sans que cette liste soit exhaustive, les contre-indications médicales suivantes :

- Hernie pariétale, éventrations.
- Hépatomégalie ou splénomégalie.
- Antécédents de coma ou de lésions cérébrales.
- Troubles de l'équilibre.
- Epilepsie.
- Troubles de la coagulation ou la prise d'un traitement altérant la coagulation.
- Sérologie VIH, Ag HBS, Anticorps HCV.
- Myopies supérieures à 3,5 dioptries.
- Chirurgies intra-oculaires et réfractives.
- Amblyopies, acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG

Concernant les femmes : contre-indication temporaire pour les femmes enceintes ou qui allaitent.

Certificat de non contre-indication à la pratique du KickBoxing, MuayThai et de leurs disciplines associées en compétition sans casque et transfert d'énergie à l'impact

Au vu de l'article R.4127-69 du code de la Santé Publique (art.69 du code de déontologie) la délivrance de ce certificat médical engage la responsabilité du médecin signataire, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen. Au vu de l'article R.4127-28 du code de la Santé Publique (art.28 du code de déontologie) les certificats médicaux dits de complaisance sont prohibés.

Nos disciplines sportives nécessitent un examen de fond d'œil 3 miroirs valable 1 saison sportive.

**Il relève de la responsabilité du médecin signataire de déterminer tout examen complémentaire qui paraîtrait utile avant de délivrer ou non ce certificat médical.**



**Examen clinique**

**EXAMEN CLINIQUE TYPE**

Taille : ..... Poids : .....

- Examen morpho-statique : Rachis : ..... MI : ..... MS : .....
- Appareil cardio-vasculaire : FC de repos : ..... TA de repos : .....
- Auscultation cardiaque : .....
- Examen pulmonaire : .....
- Examen ostéo-articulaire : .....
- Examen neurologique et de santé mentale : .....
- Examen stomatologique : .....
- Examen O.R.L. : .....
- Examen génito-urinaire : .....
- Examen dermatologique : .....
- Anomalies des annexes : .....

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu : .....

Cachet

Signature



FÉDÉRATION  
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 32-38 rue Malmaison– 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : ffkmda.fr





**EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE SPECIALISE 2021/2022**

Contre-indications absolues :

- Chirurgie intra oculaire et réfractaire
- Amblyopie acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG
- Myopie supérieure à 3,5 dioptries

1 - Acuité visuelle (notée en toutes lettres et sans surcharges en dixième avec éventuelle formule de correction

	Sans correction	Formule de correction	Avec correction
<b>OD</b>			
<b>OG</b>			

- 2 - Champ visuel .....
- 3 - Tonus oculaire .....
- 4 - Motilité oculaire .....
- 5 - Vision binoculaire .....
- 6 - Milieux transparents .....
- 7 - Fond d'œil (examen aux 3 miroirs) .....
- 8 - Anomalie d'ordre pathologique .....

**Décisions du spécialiste en ophtalmologie :**

Je soussigné Dr..... Spécialiste en ophtalmologie

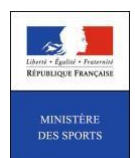
Certifie avoir examiné le : .....

M. : .....

et ne pas avoir constaté de signes ophtalmologiques apparents contre indiquant la pratique du kickboxing, du muaythaï du panrace et de leurs disciplines associées en combat (KO autorisé).

Cachet lieu ..... date.....

Signature







**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION  
A LA PRATIQUE DU KICKBOXING, MUAYTHAÏ, PANCRACE et Disciplines associées  
2021/2022**

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné

le : ..... (*date de l'examen*)

M/Mme .....  
(*mentionner le nom et prénom en lettres capitales*)

né(e) le : .....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique du Kickboxing, du Muaythaï, du Pancrace et de leurs disciplines associées en combat (KO autorisé).

Fait à : .....

le : .....

Signature et cachet du médecin



## GARANTIES LICENCE- ASSURANCE –

Sont assurées, toutes personnes licenciées évoluant au sein de la Fédération ou d'organismes déconcentrés (zones, ligues, clubs...) de la Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et disciplines associées dans le cadre des activités fédérales.

Les déclarations d'accident sont à envoyer par courrier à :

MDS

Service prestations

Par courrier : 214, rue Louis David – 75782 – Paris

Cedex16 Par Fax au : 01 53 04 86 87

Par mail à : [prestations@grpmds.com](mailto:prestations@grpmds.com)

### **SPORTMUT FFKMDA (optionnel)**

En adhérant à « SPORTMUT », vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique d'une activité garantie.

*Souhaitez-vous souscrire à la garantie complémentaire « SPORTMUT FFKMDA » ?*

- Oui. Je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les démarches administratives d'adhésion auprès de l'assureur en remplissant le formulaire de souscription disponible sur le site internet de la FFKMDA et en le retournant à la MDS avec un chèque de règlement correspondant au montant de l'option choisie.
- Non. Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire.

**Document non contractuel. Retrouvez la globalité du règlement sur [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Je certifie avoir pris connaissance du contrat d'assurance lié à ma licence disponible sur le site internet [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)

Je certifie avoir pris connaissance des règlements sportifs fédéraux relatifs à ma ou mes disciplines et à mon statut de licencié.

Je m'engage à respecter les règlements de la FFKMDA ainsi que ses représentants chargés de les faire appliquer.

Je m'engage à respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA notamment les points concernant la lutte contre le dopage, dont je déclare avoir pris connaissance. Je déclare être informé des risques liés à la pratique de mon sport en compétition.

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature : .....